



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2024 DAE 14 : Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a pour objectif de diminuer les tensions sur le marché et de faire se rencontrer les besoins, de recrutement et en emploi. Le taux de chômage à Paris est l'un des plus faibles de France actuellement, ce qui démontre la vitalité des dispositifs et renforce le besoin d'accompagner les parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi de ces personnes, l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des plus efficaces. En effet, s'adressant aux personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et professionnelles, elle permet, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats très positifs. En outre, l'IAE contribue à l'accélération de la transition écologique et solidaire du territoire parisien par des emplois à impact positif.

Ainsi, en 2022 à Paris, 64 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement une sortie en emploi ou en formation.

Dans le cadre du plan Boost Emploi, la Ville de Paris a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion à Paris au cours du présent mandat municipal.

En 2023, les SIAE parisiennes ont employé 6 530 salariés en insertion soit environ 2 612 équivalents temps plein (ETP).

Ces personnes relèvent de publics identifiés comme prioritaires par le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) adopté par le Conseil de Paris en octobre 2021 et par la stratégie régionale IAE : les allocataires du RSA, les seniors, les femmes, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les personnes ayant le statut de réfugié, les personnes relevant du Dispositif Premières Heures (personnes à la rue ou ayant

connu la rue), les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les personnes sous-main de justice...

En complément des aides aux postes de la DRIEETS, les subventions de la Ville de Paris aux SIAE, proposées par le présent projet de délibération, permettent un soutien à l'accompagnement et à l'encadrement des salariés en insertion.

Il est proposé que cette aide aux structures soit proportionnelle au nombre d'équivalents temps plein d'insertion en considérant les ETP réalisés en 2023 + 10% (correspondant au temps de vacance récurrent et sans effet sur l'encadrement) plafonnés aux ETP conventionnés en 2023 (après la bourse aux postes de la DRIEETS).

De plus, pour les nouvelles SIAE conventionnées fin 2023, les ETP considérés sont ajustés au plus près des évolutions constatées en année pleine en 2024 (effectifs déjà recrutés sur la base du conventionnement 2024).

I/ soutien aux SIAE en fonctionnement

Pour les 44 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), un montant forfaitaire de 4 700 euros par ETP d'insertion est proposé.

En effet, premier niveau de l'insertion professionnelle, l'atelier chantier d'insertion, concerne un public en grande difficulté sociale et/ou professionnelle. L'ACI combine un accompagnement individuel afin de résoudre les freins à l'emploi, une activité professionnelle appréhendée comme un outil pédagogique favorisant l'insertion, un encadrement technique sur les activités de production, et des temps importants de formation.

De plus cette année, en complémentarité de l'État, la Ville de Paris poursuit l'expérimentation du dispositif Premières Heures en Chantier (PHC) pour trois ACI : Carton plein, Aurore et Emmaüs Défi. Déployé au niveau national par l'association Convergence France, PHC bénéficie d'un financement de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et un financement de la Délégation Générale de la Cohésion Sociale.

Concernant les 12 Associations Intermédiaires (AI), qui mettent à disposition de particuliers, de collectivités, d'associations ou d'entreprises, des personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés sociales, un montant forfaitaire de 1 000 euros par ETP est proposé.

Pour les 39 Entreprises d'Insertion (EI), dont la finalité est avant tout d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation d'exclusion pour construire avec elles un parcours d'insertion sociale et professionnelle, un montant forfaitaire de 2 200 euros par ETP est proposé.

Un montant forfaitaire similaire est proposé pour les huit régies de quartier (RQ), agréées entreprises d'insertion et dont l'objet social est le développement économique, social et culturel de proximité, en travaillant en lien étroit avec les mairies d'arrondissements et les bailleurs sociaux, notamment.

Enfin, pour les cinq entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui proposent des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions, un montant forfaitaire de 700 euros par ETP est proposé.

Le soutien de la ville permettra aux SIAE d'accompagner plus de 2 191 ETP soit environ 5 477 salariés en insertion.

Vous trouverez en annexe un tableau avec, pour chacune des SIAE, le montant de subvention proposé, résultant de la méthode de calcul ci-dessus, arrondi au millier le plus proche.

Par ailleurs, en ce qui concerne HAWA au Féminin (ACI), les salons de l'Hôtel de Ville pourront être gracieusement mis à disposition de l'association pour l'organisation d'un défilé en juillet 2024.

Ce soutien en nature est valorisé à 3735,95 € HT selon les tarifs fixés par la délibération 2023 DICOM 13.

| |
|--|
| II/ soutien à de nouveaux projets et des aides exceptionnelles complémentaires |
|--|

- Deux nouveaux projets en émergence :
 - Dans le 17^e arrondissement de Paris la Régie de quartier Passerelles 17 (Entreprise d'Insertion) ouvre avec le soutien du Budget Participatif Parisien et en lien avec l'école 42 une épicerie solidaire. Située au 2 rue du Docteur Paul Brousse dans le quartier prioritaire Politique de la ville de la Porte Saint Ouen/Porte Pouchet, cette épicerie sera un espace dédié à l'alimentation durable, approvisionné par des circuits courts.
Elle entend aussi constituer un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre des habitants. Une délibération pour soutenir en investissement ce projet à hauteur de 300 000 euros a été votée au Conseil de Paris de mai 2024. Ainsi, en complément du BPP et afin de mener à bien ce projet en cette première année d'ouverture, nous proposons pour le fonctionnement (mise en place des différentes activités, accompagnement de la structuration du modèle économique et du développement des partenariats) de soutenir la Régie à hauteur de 35 000 euros.
 - Dans le 20^e arrondissement, depuis septembre 2023 le Mouvement des Régies de quartier en lien avec la Mairie d'arrondissement et l'ensemble des partenaires du territoire Saint Blaise-Charonne (Bailleurs, Club de prévention, DDCT, centre social...) accompagne la démarche d'émergence d'une nouvelle Régie de quartier. Une première plénière a permis de présenter les enjeux et missions d'une régie.
Puis, la phase d'élaboration du projet animé par un groupe spécifique (composé d'habitants, acteurs associatifs, bailleurs, élus, services de la Ville) a eu lieu en début d'année avec la mise en place de différentes séances de travail thématiques (territoire, gouvernance et participation des habitants, développement d'activités marchandes et non marchandes, modèle économique).
Pour permettre maintenant au projet d'entrer dans la phase concrète de mise en œuvre, nous proposons de soutenir à hauteur de 40 000 euros la Régie de quartier du 11^e pour l'embauche d'un chargé de mission pour la Régie de quartier du 20^e. La Régie du 11^e va ainsi embaucher temporairement la personne qui sera recrutée en attendant la création de l'association porteuse de la future Régie.

- Des soutiens exceptionnels aux SIAE suivantes qui cumulent ponctuellement des difficultés financières (baisse de trésorerie et de solvabilité). Ce soutien permettra à ces structures de poursuivre leur service d'intérêt général d'insertion dans l'emploi (maintien de leurs activités, des postes de salariés en insertion et la poursuite de leur accompagnement).
 - 52 000 euros à **B-Nova** (Entreprise d'Insertion), est une Société à Responsabilité limitée (SARL) créée en 2022 elle est installée 58 avenue de la République dans le 11^e arrondissement. Elle propose actuellement un parcours d'insertion à trois salariés (trois ETP) dans le secteur de la coiffure et plus particulièrement dans l'activité du tressage.
 - 30 000 euros aux **Enfants du Canal** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2007 dont l'adresse administrative se situe dans le 14^e arrondissement, a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans abri, en bidonville ou mal-logées. Elle accompagne au sein de son chantier quinze salariés en insertion (8,90 ETP), ayant tous connu la rue, sur des postes d'agent d'accueil et de logistique et de travailleur pair. Les salariés travaillent au « busabri » (14^e) et dans le cadre de maraudes (6^e, 8^e, 14^e et 17^e arrondissements).
 - 60 000 euros à **Food Sweet Food** (Entreprise d'Insertion), SAS créée en 2018, propose à huit salariés en insertion (18 ETP) des postes de commis de cuisine sur son site du 12^e arrondissement et au sein de la cantine Cité du Refuge dans le 13^e et de la cantine des Arbustes dans le 14^e.
 - 55 000 euros à **La Conciergerie Solidaire 75** (Entreprise d'Insertion), est une SARL créée en 2017, installée au 204 rue de Crimée dans le 19^e. Elle permet à sept salariés en insertion (7,01 ETP) de travailler en tant que concierge d'entreprise, notamment pour la conciergerie Bédier (Mairie de Paris) et pour le marché des laveries des Jeux Olympiques.
 - 60 000 euros à **La Lucarne d'Ariane** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2018 dont le siège est dans le 11^e arrondissement, propose à sept salariés en insertion sous-main de justice (5,71 ETP) une activité dans le secteur culturel. La Lucarne d'Ariane travaille étroitement avec divers lieux culturels parisiens et de proche banlieue dans lesquels les salariés en insertion exercent les fonctions de technicien polyvalent, technicien son/lumière, chargé de production ou de communication.
 - 36 000 euros à **Marguerite** (Entreprise d'Insertion), SAS créée en 2012 et implantée à CAP 18 (18^e arrondissement), emploie une vingtaine de salariés en insertion (17,50 ETP) sur son activité de logistique (gestion des stocks, préparation et envoi des commandes).
 - 20 000 euros à **Marmite d'Afrique** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2008, propose chaque année à une trentaine de salariés en insertion (12,32 ETP) une formation au métier d'agent polyvalent de restauration collective. Le chantier assure le fonctionnement du restaurant social implanté au sein du Foyer de Travailleurs Migrants de la résidence Lorraine (19^e arrondissement).
 - 50 000 euros à **Un Monde Gourmand** (Entreprise d'Insertion) est une association créée en 2005, située dans le 2^e arrondissement, qui exerce les activités de restaurant, de traiteur et une activité de cafétéria à l'hôpital des Bluets (12^e). Elle emploie une dizaine de salariés en insertion (7,90 ETP) sur les métiers de plongeur et de commis de cuisine.

- 30 000 euros à la **Table du Récho** (Entreprise d'Insertion) est une Société par Action Simplifiée (SAS) créée en 2018, dont le siège est dans le 8^e arrondissement. La Table du Récho est l'entreprise d'insertion adossée à l'association le Récho qui a pour but de former des personnes réfugiées sur 7 postes de commis de cuisine ou de salle (5,18 ETP) aux métiers de la cuisine et de la salle, à travers une approche durable, écoresponsable et exigeante sur la qualité, aux moyens d'un restaurant solidaire et d'une activité traiteur.
- 50 000 euros à **Villette Emploi** (Association Intermédiaire), association créée en 2013 et implantée dans le Parc de la Villette dans le 19^e arrondissement, est spécialisée dans le secteur de l'évènementiel. Elle emploie soixante-dix salariés en insertion (19,02 ETP) sur les métiers d'agents d'accueil et de vestiaire, de médiateurs culturels et d'espaces publics et d'assistants administratifs.

Enfin, d'autres leviers seront actionnés par la Ville tout au long de l'année, pour soutenir ces structures, et à travers elles leurs salariés en insertion : accompagnement au développement, marchés publics d'insertion, réservés, ou assortis de clauses sociales, aides à l'investissement, contribution aux aides aux postes de l'État en ACI à travers une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens, soutien aux têtes de réseau, appel à projets pour la bascule vers l'économie circulaire, etc.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

ANNEXE DES SIAE

| Typologie SIAE | Nom de la structure | Secteurs d'activités | Arrondissements concernés | ETP retenus | subvention | Commentaire |
|----------------|--|---|--|-------------|------------|--------------------|
| ACI | ACEPPRIF -Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Ile de France | préparation CAP petite enfance | 20e | 9,53 | 45 000 € | |
| ACI | ACTION ET TRANSITION | entretien espaces verts | 15e | 7,00 | 33 000 € | |
| ACI | ADAGE - Association d'accompagnement global contre l'exclusion | préparation aux concours d'entrée en écoles d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture | 18e | 19,31 | 91 000 € | |
| ACI | ALTRIMENTI | production et vente de conserves | 19e | 2,51 | 12 000 € | nouvel ACI 2023 |
| ACI | ARES ATELIER | logistique | 18e | 5,00 | 24 000 € | nouvel ACI 2023 |
| ACI | ARIES - Association régionale pour l'insertion économique et sociale | assistant de services aux voyageurs en gare | 10e - 12e - 15e | 44,04 | 207 000 € | |
| ACI | ARTEMISIA | peintre décorateur en bâtiment | 19e | 25,38 | 119 000 € | |
| ACI | AUORE | ouvrier polyvalent du bâtiment et ouvrier en logistique | Paris centre | 21,37 | 100 000 € | 17,37 ACI et 4 PHC |
| ACI | CARTON PLEIN 75 | livraison, déménagement | 11e, 18e | 20,00 | 94 000 € | 15 ACI et 5 PHC |
| ACI | CASVP | bio-nettoyage, restauration collective | 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e | 41,40 | 195 000 € | |

| | | | | | | |
|-----|---|---|---|--------|-----------|------------------|
| ACI | COLOMBBUS | intégrateur-développeur web | 10e | 17,47 | 82 000 € | |
| ACI | CRESCENDO | préparation CAP petite enfance et aide-soignant | 11e, 20e | 24,61 | 116 000 € | |
| ACI | D2L | ouvrier polyvalent du bâtiment, espaces verts, restauration | 19e | 11,50 | 54 000 € | |
| ACI | EMMAÛS ALTERNATIVES | tri, vente, logistique | Paris centre, 5e, 10e, 11e et 20e | 30,00 | 141 000 € | |
| ACI | EMMAÛS COUP DE MAIN | vente d'objets de seconde main | 18e, 20e | 25,76 | 121 000 € | |
| ACI | EMMAÛS DÉFI | réemploi | 13e, 18e et 19e | 122,00 | 573 000 € | 120 ACI et 2 PHC |
| ACI | EMPLOI SPORT SOLUTIONS | préparation au brevet de maître-nageur-sauveteur | 18e | 7,60 | 36 000 € | |
| ACI | ESPACES | entretien des espaces verts | 13e, 14e, 15e, 16e et 17e | 14,40 | 68 000 € | |
| ACI | ESPERO | couture | 8e | 6,00 | 28 000 € | nouvel ACI 2023 |
| ACI | ETUDES ET CHANTIERS IDF | agent des espaces verts et mécanicien cycle dans ses ateliers-boutiques Solicycle | Paris centre, 12e, 13e, 14e, 18e et 20e | 38,50 | 181 000 € | |
| ACI | FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT - CENTRE ESPOIR | restauration, nettoyage et maintenance | 13e | 17,70 | 83 000 € | |
| ACI | FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT - CHU MOUZAÏA | agent d'accueil et maître de maison | 19e | 9,00 | 42 000 € | |
| ACI | FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT - Catherine BOOTH | bricothèque - ressourcerie | 15e | 5,80 | 27 000 € | |

| | | | | | | |
|-----|--|--|------------------------|-------|-----------|--|
| ACI | FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT - PALAIS DE LA FEMME | BTP | 11e | 15,50 | 73 000 € | |
| ACI | FOOD DE RUE | restauration et vente | 12e et 14e | 10,40 | 49 000 € | |
| ACI | HALAGE | entretien des espaces verts | 17e, 18e, 19e et 20e | 8,20 | 39 000 € | |
| ACI | HAWA AU FEMININ | réemploi , couture et vente textile | Paris centre et 18e | 19,00 | 89 000 € | |
| ACI | INTERFACE FORMATION | préparation aux concours d'entrée en école d'aide-soignant, entretien espaces verts, vente | 12e, 14e et 20e | 45,30 | 213 000 € | |
| ACI | LA BEAUTE DU MONDE INCLUSIVE | préparation au CAP esthétique, cosmétique, parfumerie | 20e | 11,00 | 52 000 € | |
| ACI | LA CHORBA | préparation de repas et colis, maraude | 12e et 19e | 14,10 | 66 000 € | |
| ACI | LA COOP MIJOTEE | restauration | 11e | 11,60 | 55 000 € | |
| ACI | LA FABRIQUE NOMADE | confection textile | 12e | 8,88 | 42 000 € | |
| ACI | LA LUCARNE D'ARIANE | organisation d'évènement culturels | 19e | 5,71 | 27 000 € | |
| ACI | LA PETITE ROCKETTE | ressourcerie | 11e et 12e | 9,38 | 44 000 € | |
| ACI | LE PAYSAN URBAIN | maraîchage | 20e | 18,00 | 85 000 € | |
| ACI | LES ENFANTS DU CANAL | agent d'accueil, logistique et de travailleur pair | 5e, 6e, 8e, 14e et 17e | 8,90 | 42 000 € | |
| ACI | LES ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN | nettoyage, restauration | 13e | 40,70 | 191 000 € | |

| | | | | | | |
|-----|---|---|----------------------|------------|--------------------|--|
| ACI | LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR | logistique, maintenance, cuisine et d'entretien | 10e | 30,50 | 143 000 € | |
| ACI | MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT | restauration collective | 19e | 2,00 | 9 000 € | |
| ACI | MARMITE D'AFRIQUE | restauration collective | 19e | 12,32 | 58 000 € | |
| ACI | MEDIATION INSERTION FORMATION | second œuvre BTP | 11e, 13e, 18e et 20e | 22,50 | 106 000 € | |
| ACI | PEPINS PRODUCTION | production horticole | 18e et 20e | 6,14 | 29 000 € | |
| ACI | REJOUE | recyclerie spécialisé dans la collecte des jouets | 14e | 13,29 | 62 000 € | |
| ACI | TRAVAIL ET VIE | blanchisserie, espaces verts | 10e et 19e | 11,70 | 55 000 € | |
| | TOTAL ACI | | | 851 | 4 001 000 € | |
| AI | A.C.S.P. (Association Création Service Paris) | nettoyage, service à la personne, bricolage, manutention, emplois de bureau | 15e | 32,00 | 32 000 € | |
| AI | COUP D'MAIN | service à la personne, nettoyage, espaces verts, restauration collective, rénovation, secrétariat, accueil et gardiennage | 17e | 39,00 | 39 000 € | |
| AI | DYNA'MO | agent d'accueil social, agent d'entretien, restauration collective, manutention, gardien, aide-ménagère | 11e | 73,00 | 73 000 € | |
| AI | EMPLOI DEVELOPPEMENT | d'agents d'entretien, restauration collective, d'agent d'accueil, de gardiens et employés d'immeuble, de nettoyage | 14e | 30,00 | 30 000 € | |
| AI | EUREKA SERVICES | services à la personne, nettoyage, manutention, accueil et accompagnement d'enfants | 18e | 38,80 | 39 000 € | |

| | | | | | | |
|----|---|--|--------------|------------|------------------|------------------|
| AI | NOVEMPLOI | manutention, nettoyage, du bâtiment, restauration collective et accueil | 20e | 80,94 | 81 000 € | |
| AI | OPTIM EMPLOI | accueil social, restauration collective, SAP, nettoyage, manutention, livraison | 12e | 58,00 | 58 000 € | |
| AI | RÉAGIR | bâtiment, espaces verts, nettoyage, aide à domicile et manutention | 18e | 22,00 | 22 000 € | |
| AI | SECOURS EMPLOI | l'aide à domicile, le nettoyage, l'accueil, la restauration collective, les espaces verts et l'animation scolaire | 11e | 55,00 | 55 000 € | |
| AI | TRAVAIL AU CLAIR | l'accueil, le nettoyage, les services à la personne, la manutention et la restauration collective | Paris centre | 38,00 | 38 000 € | |
| AI | TRAVAIL ET PARTAGE - ARMÉE DU SALUT | l'accueil, du nettoyage, de la logistique, de la médiation et de l'aide à domicile | 13e | 20,00 | 20 000 € | |
| AI | VILLETTE EMPLOI | dans le secteur évènementiel, agent d'accueil et de vestiaire, médiateur culturels et d'espaces publics et assistant administratif | 19e | 19,02 | 19 000 € | |
| | TOTAL AI | | | 506 | 506 000 € | |
| EI | 10MENTION WEB | médiation du numérique, du développement et du web design | 12e | 4,00 | 9 000 € | Nouvelle EI 2023 |
| EI | ALTERMUNDI | commerce responsable (vendeur et stockiste) | 11e | 10,31 | 23 000 € | |
| EI | ARES SERVICES | logistique d'atelier et conditionnement, mise sous pli, logistique d'entrepôt, nettoyage | 18e | 60,00 | 132 000 € | |
| EI | B NOVA | coiffure, esthétique | 11e | 3,00 | 7 000 € | |
| EI | BATI'RE- Entreprise du Bâtiment et d'Insertion par le Retour à l'Emploi | bâtiment second œuvre | Paris centre | 5,30 | 12 000 € | |

| | | | | | | |
|----|----------------------------------|---|-----------------------------------|-------|----------|------------------|
| EI | BIS BOUTIQUE SOLIDAIRE | agent polyvalent d'atelier (manutentionnaire, agent de tri, contrôleur qualité...), chauffeur-livreur et de vendeur | Paris centre, 9e, 15e et 18e | 23,00 | 51 000 € | |
| EI | BONNE TABLE | restauration | 8e | 2,00 | 4 000 € | nouvelle EI 2023 |
| EI | BOOLOFOOD | restauration | 19e | 2,00 | 4 000 € | |
| EI | CARTON PLEIN CYCLO | cyclo-logistique autour d'activités de déménagements et de collectes de cartons et de déchets | 11e | 15,00 | 33 000 € | |
| EI | CHANGE PLEASE France | vente - formation au métier de barista | 7e | 7,50 | 17 000 € | |
| EI | CLAIR ET NET | propreté | 18e | 32,50 | 72 000 € | |
| EI | CYCLOCARE | mécanicien cycle | Paris centre | 2,26 | 5 000 € | |
| EI | CYGOGNE | cyclo-logistique | 8e | 7 | 15 000 € | nouvelle EI 2023 |
| EI | EBS LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS | chauffeur-livreur, manutention et tri | Tout Paris | 6,15 | 14 000 € | |
| EI | ECOD'AIR | technicien en informatique | 18e | 8,00 | 18 000 € | |
| EI | EMMAÛS ALTERNATIVES | tri, vente, logistique | Paris centre, 5e, 10e, 11e et 20e | 16,50 | 36 000 € | nouvelle EI 2023 |
| EI | L'EQUIPAGE (EMMAÛS) | transports et logistique | 19e | 5,60 | 12 000 € | |

| | | | | | | |
|----|--|--|----------------|-------|----------|--|
| EI | ENERGIES 9 | nettoyage (voirie, locaux), peinture, espaces verts | 9e | 6,20 | 14 000 € | |
| EI | ENVIE | collecte, rénovation et vente gros électroménager à prix solidaire | 20e | 2,4 | 5 000 € | |
| EI | ETUDES ET CHANTIERS IDF (Solinette) | mécanicien cycle | 18e, 14e et 4e | 2,56 | 6 000 € | |
| EI | FARINEZ-VOUS | boulangerie, vente | 12e et 13e | 10,41 | 23 000 € | |
| EI | FOOD SWEET FOOD | restauration | 12e et 14e | 18,00 | 40 000 € | |
| EI | GACS -Groupement d'Activités de Courses et de Services | conditionnement de supports de communication - livraison, petits déménagements | 18e | 4,00 | 9 000 € | |
| EI | LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE 75 | conciERGE d'entreprises et agents d'accueil | 11e | 7,01 | 15 000 € | |
| EI | LA PETITE REINE | livraison | Paris centre | 24,20 | 53 000 € | |
| EI | LA TABLE DE CANA | restauration-traiteur | 5e, 12e | 8,64 | 19 000 € | |
| EI | LA TABLE DU RECHO | restauration | 8e | 5,18 | 11 000 € | |
| EI | MARGUERITE | logistique | 18e | 17,50 | 39 000 € | |
| EI | PRO INSERT | nettoyage | 18e | 41,97 | 92 000 € | |
| EI | RÉAVIE | BTP | | 5,00 | 11 000 € | |

| | | | | | | |
|------|-------------------------------------|--|---------------------|--------|------------------|------------------|
| EI | REPARESEB | réparation d'électroménager, logistique, vente | 18e | 18,11 | 40 000 € | |
| EI | REZOSOCIAL | de technicien informatique/assistant projet en développement de logiciel | 20e | 17,83 | 39 000 € | |
| EI | TABERNAE | restauration | Paris centre et 11e | 2,00 | 4 000 € | |
| EI | TILLI RETRAIL | couture | 8e | 1,00 | 2 000 € | nouvelle EI 2023 |
| EI | TRAVAIL ET PARTAGE - ARMÉE DU SALUT | bio-nettoyage | 13e | 10,00 | 22 000 € | |
| EI | TRAVAIL ET VIE | débarras-démolition, bâtiment (peinture) et espaces verts | 10e | 10,00 | 22 000 € | |
| EI | TREVO | mode et couture, distribution & vente | Paris centre | 1,50 | 3 000 € | |
| EI | UN MONDE GOURMAND | restauration, traiteur | Paris centre | 7,90 | 17 000 € | |
| EI | ZAZIE HOTEL | hôtellerie | 12e | 6,68 | 15 000 € | |
| | Total EI | | | 438,00 | 965 000 € | |
| ETTI | ERGOS (A2I) | la mobilité douce, de la sécurité et du bâtiment | 17e | 11,79 | 8 000 € | |
| ETTI | OPTIM EMPLOI ETTI | ouvrier polyvalent du bâtiment, manutention, menuiserie, administratif | 12e | 19,11 | 13 000 € | |
| ETTI | SBC INSERTION | second œuvre BTP | 12e | 92,00 | 64 000 € | |
| ETTI | SECOURS EMPLOI | bâtiment, nettoyage, travaux publics, la médiation | 11e | 24,00 | 17 000 € | |
| ETTI | VILLETTE EMPLOI ETTI | évènementiel (accueil, vestiaire, manutention) | 19e | 9,00 | 6 000 € | |

| | Total ETTI | | | 156,00 | 108 000 € | |
|----|--|---|--------------|---------------|--------------------|--|
| RQ | FLORA TRISTAN - Régie de quartier du 14e | nettoyage, bâtiment second œuvre, entretien espaces verts | 14e | 27,00 | 59 000 € | |
| RQ | LA MAISON DU CANAL, Régie de quartier Paris 10 | opérateur polyvalent de quartier (nettoyage de locaux, entretien de voirie, gestion des conteneurs d'ordures ménagères) | 10e | 21,50 | 47 000 € | |
| RQ | Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord-Est | opérateur de quartier (propreté, espaces verts) | 17e | 30,00 | 66 000 € | |
| RQ | Régie de quartier FECAMP 12 | propreté, nettoyage, espaces-verts | 12e | 34,00 | 75 000 € | |
| RQ | Régie de quartier du 19e | nettoyage, entretien des espaces verts et du bâtiment second œuvre | 19e | 44,00 | 97 000 € | |
| RQ | Régie de quartier FONTAINE AU ROI | nettoyage, logistique, espaces verts | 11e | 25,50 | 56 000 € | |
| RQ | Régie de quartier PARIS CENTRE | opérateur de quartier (nettoyage de locaux, entretien de voirie, entretien des espaces verts, accueil et administration) et de réparateurs de vélos au sein de son atelier-boutique | Paris centre | 18,80 | 41 000 € | |
| RQ | Régie de quartier TELA 13 | nettoyage, entretien des espaces verts, petits travaux | 13e | 39,50 | 87 000 € | |
| | Total RQ | | | 240,00 | 528 000 € | |
| | TOTAUX | | | 2191 | 6 108 000 € | |

2024 DAE 14 : Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1, L2512-1, ainsi que l'article L3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à XX organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Vu l'avis du Conseil de l'arrondissement Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacun des organismes suivants :

- Pour leurs Ateliers et Chantiers d'Insertion : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnel de la Région Ile-de-France (ACEPPRIF) ; Action et Transition ; Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) ; Altrimenti ; Ares Atelier ; Association Région Insertion Économique Social (ARIES) ; Artémisia ; Association Aurore ; Carton Plein 75 ; CASVP ; Colombbus ; Crescendo ; D2L ; Emmaüs Alternatives ; Emmaüs Coup de Main ; Emmaüs Défi-Fondateur Abbé Pierre ; Emploi Sport Solutions ; Espaces ; Espero ; Études et Chantiers Ile-de-France ; Fondation de l'Armée du Salut - Centre Espoir ; Fondation de l'Armée du Salut - CHU Mouzaïa ; Fondation de l'Armée du Salut - Catherine BOOTH – La fabrique 230 ; Fondation de l'Armée du Salut - Palais de la Femme ; Food de Rue ; Halage ; H.A.W.A au Féminin ; Interface Formation ; La Beauté du Monde Inclusive ; la Chorba ; La Coop Mijotée ; La Fabrique Nomade ; La Lucarne d'Ariane ; La Petite Rockette ; Le Paysan Urbain ; Les Enfants du Canal ; Les Œuvres de la Mie de Pain ; Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris ; Maisons d'accueil l'Îlot ; Marmite d'Afrique ; Médiation Insertion Formation ; Pépins Production ; Rejoué et Travail et Vie .
- Les Associations Intermédiaires : Association Création Services Paris (ACSP) ; Coup d'Main ; Dyna'Mo ; Emploi Développement ; Eureka Services ; Novemploi ; Optim Emploi ; Réagir ; Secours Emploi ; Travail au Clair ; Travail et Partage - Armée du Salut et Vilette Emploi.
- Les Entreprises d'Insertion : 10Mention Web ; Altermundi ; Ares Service ; B Nova ; Entreprise du Bâtiment et d'Insertion par le Retour à l'Emploi (BATI'RE) ; Bis Boutique Solidaire ; Bonne Table ; Boolofood ; Carton Plein Cyclo ; Change Please France ; Clair et Net ; Cyclocare ; Cygogne ; EBS Le Relais Nord Pas de Calais ; Ecod'air ; Emmaüs Alternatives ; l'Équipage ; Énergies 9 ; Envie ; Études et Chantiers Ile-de-France (Solinette) ; Farinez-vous ; Food Sweet Food ; Groupement d'activités de courses et de services (GACS) ; La Conciergerie Solidaire 75 ; La Petite Reine ; La Table de Cana ; La Table du Récho ; Marguerite ; Pro insert ; Réavie ; RépAreSeb ; RézoSocial ; Tabernae ; Tilli Retrail ; Travail et Partage - Armée du Salut ; Travail et vie ; Trevo ; Un Monde Gourmand et Zazie Hôtel.
- Les Régies de Quartier : Flora Tristan la régie de quartier du 14^e ; La maison du Canal, Régie de quartier Paris 10 ; Passerelles 17, régie de quartier du 17^{ème} Nord-Est ; Régie de quartier Fécamp 12 ; Régie de quartier du 19^{ème} ; Régie de quartier Fontaine au Roi ; Régie de quartier Paris Centre ; Régie de quartier Tela 13.
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion : Ergos (A2I) ; Optim Emploi ETTI ; SBC Insertion ; Secours Emploi Intérim et Vilette Emploi ETTI.

Article 2 : Une subvention de 45 000 euros est attribuée à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Ile-de-France (ACEPPRIF), domiciliée 120, rue des Grands Champs (20e) (Paris Asso n° 78161 /dossier 2024_03336) au titre de l'exercice 2024 .

Article 3 : Une subvention de 33 000 euros est attribuée à l'association Action et Transition, domiciliée 153, rue de la Croix de Nivert (15e) (Paris Asso n°187271 /dossier 2024_03474) au titre de l'exercice 2024 .

Article 4 : Une subvention de 91 000 euros est attribuée à l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE), domiciliée 17, rue Bernard Dimey (18e) (Paris Asso n° 8382 /dossier 2024_03475) au titre de l'exercice 2024.

Article 5 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Altrimenti, domiciliée 56, boulevard Serurier – 2 Square du Laonnais (19e) (Paris Asso n° 188522 /dossier 2024_03476) au titre de l'exercice 2024 .

Article 6 : Une subvention de 24 000 euros est attribuée l'association Ares Atelier, domiciliée 14, rue de Lesault (93 Pantin) (Paris Asso n° 191930/dossier 2024_03385) au titre de l'année 2024.

Article 7 : Une subvention de 207 000 euros est attribuée à l'Association Région Insertion Économique Social (ARIES) domiciliée 1, rue Anne Franck (91 Ste Geneviève des Bois) (Paris Asso n° 191922/dossier 2024_03100) au titre de l'année 2024.

Article 8 : Une subvention de 119 000 euros est attribuée à l'association Artémisia, domiciliée 9 bis, rue Bellot (19e) (Paris Asso n° 191919 /dossier 2024_03522) au titre de l'exercice 2024 .

Article 9 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée à l'association Aurore, domiciliée 34, boulevard Sébastopol (4e) (Paris Asso n° 2541 /dossier 2024_03523) au titre de l'exercice 2024 .

Article 10 : Une subvention de 94 000 euros est attribuée à l'association Carton Plein 75, domiciliée 132, rue des Poissonniers (18e) (Paris Asso n° 156081/dossier 2024_03382) au titre de l'exercice 2024 .

Article 11 : Une subvention de 195 000 euros est attribuée au CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris), domicilié 5, boulevard Diderot (12e) (Paris Asso n° 190343 /dossier 2024_03089) au titre de l'exercice 2024 .

Article 12 : Une subvention de 82 000 euros est attribuée à l'association Colombbus, domiciliée 10, rue du Terrage (10e) (Paris Asso n° 13326/dossier 2024_03397) au titre de l'exercice 2024.

Article 13 : Une subvention de 116 000 euros est attribuée à l'association Crescendo, domiciliée 102 C, rue Amelot (11e) (Paris Asso n°9608 /dossier 2024_03526) au titre de l'exercice 2024 .

Article 14 : Une subvention de 54 000 euros est attribuée à l'association D2L, domiciliée 1, rue de la solidarité (19e) (Paris Asso n° 189232 /dossier 2024_03468) au titre de l'exercice 2024 .

Article 15 : Une subvention de 141 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Alternatives, domiciliée 260, rue de Rosny (93 Montreuil) (Paris Asso n° 188453/dossier 2024_03502) au titre de l'exercice 2024 .

Article 16 : Une subvention de 121 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main, domiciliée 31, avenue Édouard Vaillant (93 Pantin) (Paris Asso n° 49281/dossier 2024_03386) au titre de l'exercice 2024 .

Article 17 : Une subvention de 573 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Défi-Fondateur Abbé Pierre, domiciliée 6, rue Archereau (19e) (Paris Asso n° 67261 /dossier 2024_03574) au titre de l'exercice 2024 .

Article 18 : Une subvention de 36 000 euros est attribuée à Emploi Sport Solutions, domiciliée 12, rue Boucry (18e) (Paris Asso n° 197361/dossier 2024_03161) au titre de l'exercice 2024.

Article 19 : Une subvention de 68 000 euros est attribuée à l'association Espaces, domiciliée 855, avenue Roger Salengro (92 Chaville) (Paris Asso n° 101901/dossier 2024_03377) au titre de l'exercice 2024 .

Article 20 : Une subvention de 28 000 euros est attribuée à l'association Espero, domiciliée 23, bis rue de Constantinople (8e) (Paris Asso n° 192421/dossier 2024_03378) au titre de l'exercice 2024.

Article 21 : Une subvention de 181 000 euros est attribuée à l'association Études et Chantiers Ile-de-France, domiciliée 10, place Jules Vallès (91 Évry) (Paris Asso n° 111181 /dossier 2024_03480) au titre de l'exercice 2024.

Article 22 : Une subvention de 83 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut – Centre Espoir, domiciliée 39, rue du Chevaleret (13e) (Paris Asso n°188845 /dossier 2024_03400) au titre de l'exercice 2024 .

Article 23 : Une subvention de 42 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut - CHU Mouzaïa, domiciliée 66, rue de Mouzaïa (19e) (Paris Asso n° 191905 /dossier 2024_03469) au titre de l'exercice 2024 .

Article 24 : Une subvention de 27 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut -Catherine Booth – la Fabrique 230, domiciliée 15, rue du Crespin du Gast – Résidence C. Booth (11e) (Paris Asso n°190692 /dossier 2024_03664) au titre de l'exercice 2024 .

Article 25 : Une subvention de 73 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut - Palais de la Femme domiciliée 94, rue de Charonne (11e) (Paris Asso n° 188995 /dossier 2024_03380) au titre de l'exercice 2024 .

Article 26 : Une subvention de 49 000 euros est attribuée à l'association Food de rue, domiciliée 1, place Alice Guy (14e) (Paris Asso n° 186858/dossiers 2024_03618) au titre de l'exercice 2024 .

Article 27 : Une subvention de 39 000 euros est attribuée à l'association Halage, domiciliée 6, rue Arnold Géraux (93 L'Ile-Saint-Denis) (Paris Asso n°15006 /dossier 2024_03383) au titre de l'exercice 2024 .

Article 28 : Une subvention de 89 000 euros est attribuée à l'association H.A.W.A au Féminin, domiciliée 83, rue de Turbigo (3e) (Paris Asso n° 197154 /dossier 2024_03381) au titre de l'exercice 2024 .

Article 29 : Une subvention de 213 000 euros est attribuée à l'association Interface Formation, domiciliée 38, rue Rêne Boulanger (10e) (Paris Asso n°101861 /dossier 2024_03433) au titre de l'exercice 2024 .

Article 30 : Une subvention de 52 000 euros est attribuée à l'association La Beauté du Monde Inclusive, domiciliée 19 rue Jeanne d'Arc (77 Lagny-sur-Marne) (Paris Asso n° 199541/dossier 2024_07608) au titre de l'exercice 2024.

Article 31 : Une subvention de 66 000 euros est attribuée à l'association La Chorba, domiciliée 87, boulevard Poniatowski (12e) (Paris Asso n° 48182 /dossier 2024_03483) au titre de l'exercice 2024 .

Article 32 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'association La Coop Mijotée, domiciliée 77, rue de la Fontaine au roi (11e) (Paris Asso n° 188545 /dossier 2024_03531) au titre de l'exercice 2024 .

Article 33 : Une subvention de 42 000 euros est attribuée à l'association La Fabrique Nomade, domiciliée 1, bis avenue Daumesnil (12e) (Paris Asso n° 187596/dossier 2024_03485) au titre de l'exercice 2024.

Article 34 : Une subvention de 87 000 euros est attribuée à l'association La Lucarne d'Ariane, domiciliée 181, avenue Jean Jaurès (19e) (Paris Asso n° 191827 /dossiers 2024_03213 & 2024_09792) au titre de l'exercice 2024 .

Article 35 : Une subvention de 44 000 euros est attribuée à la Petite Rockette, domiciliée 125, rue du Chemin Vert (11e) (Paris Asso n° 59841 /dossier 2024_03490) au titre de l'exercice 2024 .

Article 36 : Une subvention de 85 000 euros est attribuée à l'association Le Paysan Urbain, domiciliée 14, rue Stendhal (20e) (Paris Asso n° 195528/dossier 2024_03796) au titre de l'exercice 2024 .

Article 37 : Une subvention de 72 000 euros est attribuée à l'association Les Enfants du Canal, domiciliée 5, rue Vésale (5e) (Paris Asso n° 125841 /dossiers 2024_03390 et 2024_09162) au titre de l'exercice 2024 .

Article 38 : Une subvention de 191 000 euros est attribuée à l'association déclarée d'utilité publique Les Œuvres de la Mie de Pain, domiciliée 18, rue Charles Fourier (13e) (Paris Asso n° 2569/dossier 2024_03510) au titre de l'exercice 2024.

Article 39 : Une subvention de 143 000 euros est attribuée à l'association Les Restaurants du Cœur de Paris – Les relais du cœur de Paris, domiciliée 4, cité d'Hauteville (10e) (Paris Asso n° 20815/dossier 2024_03052) au titre de l'exercice 2024 .

Article 40 : Une subvention de 9 000 euros est attribuée à l'association Maisons d'accueil l'Îlot, domiciliée 88, boulevard de la Villette (19e) (Paris Asso n° 181568 /dossier 2024_03186) au titre de l'exercice 2024 .

Article 41 : Une subvention de 78 000 euros est attribuée à l'association Marmite d'Afrique, domiciliée 13-15, rue de Lorraine (19e) (Paris Asso n° 18294 /dossiers 2024_03890 & 2024_10021) au titre de l'exercice 2024 .

Article 42 : Une subvention de 106 000 euros est attribuée à l'association Médiation Insertion Formation (MIF), domiciliée 33, rue de Boucry (18e) (Paris Asso n° 168721 /dossier 2024_03009) au titre de l'exercice 2024 .

Article 43 : Une subvention de 29 000 euros est attribuée à l'association Pépins Production, domiciliée 10, passage de Clichy (18e) (Paris Asso n° 185707 /dossier 2024_03619) au titre de l'exercice 2024.

Article 44 : Une subvention de 62 000 euros est attribuée à l'association Rejoué, domiciliée 22, rue Deparcieux (14e) (Paris Asso n° 18871/dossier 2024_03217) au titre de l'exercice 2024 .

Article 45 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'association Travail et vie, domiciliée 212, rue Saint Maur (10e) (Paris Asso n°190503 /dossier 2024_03529) au titre de l'exercice 2024 .

Article 46 : Une subvention de 32 000 euros est attribuée à l'association Association Création Services Paris (ACSP), domiciliée 47 T, rue de Lourmel (15e) (Paris Asso n° 191773 /dossier 2024_03406) au titre de l'exercice 2024 .

Article 47 : Une subvention de 39 000 euros est attribuée à l'association Coup d'Main, domiciliée 2, cours Saint-Pierre (17e) (Paris Asso n° 6561/dossiers 2024_03304) au titre de l'exercice 2024 .

Article 48 : Une subvention de 73 000 euros est attribuée à l'association Dyna'Mo, domiciliée 3, passage Salarnier (11e) (Paris Asso n°191857 /dossier 2024_03226) au titre de l'exercice 2024.

Article 49 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Emploi développement, domiciliée 70, rue du Moulin vert (14e) (Paris Asso n° 144121 /dossier 2024_03255) au titre de l'exercice 2024 .

Article 50 : Une subvention de 39 000 euros est attribuée à l'association Eureka Services, domiciliée 5, rue Muller (18e) (Paris Asso n°21049 /dossier 2024_03379) au titre de l'exercice 2024 .

Article 51 : Une subvention de 81 000 euros est attribuée à l'association Novemploi, domiciliée 162 bis, rue Pelleport (20e) (Paris Asso n°191760 /dossier 2024_03208) au titre de l'exercice 2024 .

Article 52 : Une subvention de 58 000 euros est attribuée à l'association Optim Emploi, domiciliée 17-19, rue de Cîteaux (12e) (Paris Asso n° 35841 /dossier 2024_03384) au titre de l'exercice 2024 .

Article 53 : Une subvention de 22 000 euros est attribuée à l'association Réagir, domiciliée 26, rue Jean Dollfus (18e) (Paris Asso n° 37161 /dossier 2024_02761) au titre de l'exercice 2024 .

Article 54 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'association Secours Emploi, domiciliée 137, rue de la Roquette (11e) (Paris Asso n° 50581 /dossier 2024_03288) au titre de l'exercice 2024 .

Article 55 : Une subvention de 38 000 euros est attribuée à l'association Travail au Clair, domiciliée 1, rue Léopold Bellan (2e) (Paris Asso n° 191887/dossier 2024_03466) au titre de l'exercice 2024 .

Article 56 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Travail et Partage Armée du Salut, domiciliée 41, rue du Chevaleret (13e) (Paris Asso n° 7184 /dossier 2024_03393) au titre de l'exercice 2024 .

Article 57 : Une subvention de 69 000 euros est attribuée à l'association Vilette Emploi, domiciliée 211, avenue Jean Jaurès Pavillon des Maquettes (19e) (Paris Asso n° 65682 /dossiers 2024_03407 & 2024_10095) au titre de l'exercice 2024 .

Article 58 : Une subvention de 9 000 euros est attribuée à la SAS 10Mention Web, domiciliée 80, boulevard de Reuilly (12^e) (Paris Asso n° 203323/dossier 2024_03018) au titre de l'exercice 2024.

Article 59 : Une subvention de 23 000 euros est attribuée à la SARL Altermundi, domiciliée 41, rue du chemin vert (11e) (Paris Asso n° 187355 /dossier 2024_03335) au titre de l'exercice 2024 .

Article 60 : Une subvention de 132 000 euros est attribuée à la SAS Ares Services Paris, domiciliée 14, rue Lesault (93 Pantin) (Paris Asso n°191931/dossier 2024_03405) au titre de l'exercice 2024.

Article 61 : Une subvention de 59 000 euros est attribuée à la SARL B Nova, domiciliée 5, allée du Saut du Loup (93 Epinay-sur-Seine) (Paris Asso n° 202199 /dossier 2024_04606 & 2024_09872) au titre de l'exercice 2024 .

Article 62 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Entreprise du Bâtiment et d'Insertion par le Retour à l'Emploi (BATI'RE), domiciliée 60, rue Greneta (2e) (Paris Asso n° 191896 /dossier 2024_03498) au titre de l'exercice 2024 .

Article 63 : Une subvention de 51 000 euros est attribuée à la SAS Bis Boutique Solidaire, domiciliée 7, boulevard du Temple (3e) (Paris Asso n° 191863 /dossier 2024_03404) au titre de l'exercice 2024 .

Article 64 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la SAS Bonne Table, domiciliée 31, boulevard de Rochechouart (3e) (Paris Asso n° 203318 /dossier 2024_03403) au titre de l'exercice 2024 .

Article 65 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la SASU Boolofood, domiciliée 20, rue de Joinville (19e) (Paris Asso n° 199427 /dossier 2024_03477) au titre de l'exercice 2024 .

Article 66 : Une subvention de 33 000 euros est attribuée à l'association Carton Plein Cyclo, domiciliée 12, rue Charles Deslescluze (11e) (Paris Asso n° 203838/dossier 2024_03271) au titre de l'exercice 2024.

Article 67 : Une subvention de 17 000 euros est attribuée à la SAS Change Please France, domiciliée 16, rue Soleillet (20e) (Paris Asso n° 201035 /dossier 2024_03329) au titre de l'exercice 2024 .

Article 68 : Une subvention de 72 000 euros est attribuée à l'association Clair et Net, domiciliée 54-58, rue Myrha (18e) (Paris Asso n°12505 /dossier 2024_02668) au titre de l'exercice 2024 .

Article 69 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à la SAS Cyclocare, domiciliée 15, rue des Halles (1er) (Paris Asso n°201117 /dossiers 2024_02840) au titre de l'exercice 2024.

Article 70 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à la SAS Cygogne, domiciliée 36, rue Cambon (92 La Garenne-Colombes) (Paris Asso n°202759 /dossiers 2024_03467) au titre de l'exercice 2024.

Article 71 : Une subvention de 14 000 euros est attribuée à la SCOP EBS Le Relais Nord Pas-de-Calais, domiciliée chemin des Dames (62 Bruay-la-Buissière) (Paris Asso n°192176/dossier 2024_04952) au titre de l'exercice 2024 .

Article 72 : Une subvention de 18 000 euros est attribuée à la SAS Ecod'air, domiciliée 73, rue de l'Évangile – CAP 18 (18e) (Paris Asso n°191914 /dossier 2024_08714) au titre de l'exercice 2024 .

Article 73 : Une subvention de 36 000 euros est attribuée à l'associations Emmaüs Alternatives, domiciliée 260, rue de Rosny (93 Montreuil) (Paris Asso n°188453/dossier 2024_08721) au titre de l'exercice 2024.

Article 74 : Une subvention de 14 000 euros est attribuée à l'association Énergies 9, domiciliée 8-12, rue de la Tour des Dames (9e) (Paris Asso n° 48562 /dossier 2024_03374) au titre de l'exercice 2024 .

Article 75 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Envie Trappes en Yvelines, domiciliée 17, avenue Roger Hennequin (78 Trappes) (Paris Asso n° 196703/dossier 2024_03375) au titre de l'exercice 2024 .

Article 76 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Études et Chantiers Ile-de-France (Solinette), domiciliée 1, rue de l'Orge (91 Évry) (Paris Asso n° 111181 /dossier 2024_03499) au titre de l'exercice 2024.

Article 77 : Une subvention de 23 000 euros est attribuée à la SARL Farinez-vous, domiciliée 9, rue Villiot (12e) (Paris Asso n° 188864/dossier 2024_03195) au titre de l'exercice 2024 .

Article 78 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée à la SARL Food Sweet Food, domiciliée 81, rue du Charolais (12e) (Paris Asso n° 193395/dossiers 2024_03479 & 2024_08105) au titre de l'exercice 2024 .

Article 79 : Une subvention de 9 000 euros est attribuée à la SARL Groupement d'Activités de Courses et de Services (GACS), domiciliée 4, rue Marc Seguin (18e) (Paris Asso n° 191768 /dossier 2024_03006) au titre de l'exercice 2024 .

Article 80 : Une subvention de 70 000 euros est attribuée à la Conciergerie Solidaire 75, domiciliée 100 rue Amelot (11e) (Paris Asso 188814/dossiers 2024_03484 & 2024_10060) au titre de l'exercice 2024 .

Article 81 : Une subvention de 53 000 euros est attribuée à la SAS La Petite Reine, domiciliée 31, rue de Constantinople (8e) (Paris Asso n°191903 /dossier 2024_03488) au titre de l'exercice 2024 .

Article 82 : Une subvention de 19 000 euros est attribuée à la SA La Table de Cana, domiciliée 5, avenue Maurice Ravel (92 Antony) (Paris Asso n°188518 /dossier 2024_03453) au titre de l'exercice 2024 .

Article 83 : Une subvention de 41 000 euros est attribuée à la SA La Table du Recho, domiciliée 10, rue de Penthièvre (8e) (Paris Asso n°199028 /dossiers 2024_03387 & 2024_09825) au titre de l'exercice 2024.

Article 84 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée l'association l'Équipage, domiciliée 6, rue Archereau (19e) (Paris Asso n° 192491 /dossier 2024_03432) au titre de l'exercice 2024 .

Article 85 : Une subvention de 75 000 euros est attribuée à la SAS Marguerite, domiciliée 189, rue d'Aubervilliers – CAP 18 (18e) (Paris Asso n° 192030/dossiers 2024_03402 & 2024_09652) au titre de l'exercice 2024 .

Article 86 : Une subvention de 92 000 euros est attribuée à la SARL Pro Insert, domiciliée 46, rue René Clair (18e) (Paris Asso n°190785 /dossier 2024_03509) au titre de l'exercice 2024 .

Article 87 : Une subvention de 11 000 euros est attribuée à la SAS Réavie, domiciliée 66, rue boulevard Pasteur (93 La Courneuve) (Paris Asso n° 194947 /dossier 2024_03399) au titre de l'exercice 2024 .

Article 88 : Une subvention de 40 000 euros est attribuée à la SAS RépAreSeb, domiciliée 14, rue Lesault (93 Pantin) (Paris Asso n° 199454 /dossier 2024_03391) au titre de l'exercice 2024 .

Article 89 : Une subvention de 39 000 euros est attribuée à la SAS RézoSocial, domiciliée 14-16, rue Soleillet (20e) (Paris Asso n° 191846 /dossier 2024_03426) au titre de l'exercice 2024 .

Article 90 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la SARL Tabernae, domiciliée 41, rue du chemin vert (11e) (Paris Asso n°192063 /dossier 2024_03563) au titre de l'exercice 2024 .

Article 91 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à la SAS Tilli Retail, domiciliée 14, rue de Naples (8e) (Paris Asso n°202749 /dossier 2024_03762) au titre de l'exercice 2024 .

Article 92 : Une subvention de 22 000 euros est attribuée à l'association Travail et Partage – Armée du Salut, domiciliée 41, rue du Chevaleret (13e) (Paris Asso n°7184/dossier 2024_03394) au titre de l'exercice 2024.

Article 93 : Une subvention de 22 000 euros est attribuée à l'association Travail et Vie, domiciliée 189, rue d'Aubervilliers (18e) (Paris Asso n° 190503 /dossier 2024_08744) au titre de l'exercice 2024 .

Article 94 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à la SAS Trevo, domiciliée 42, rue Volta (3e) (Paris Asso n° 182044 /dossier 2024_04554) au titre de l'exercice 2024 .

Article 95 : Une subvention de 67 000 euros est attribuée à l'association Un Monde Gourmand, domiciliée 18, rue Poissonnière (2e) (Paris Asso n° 74321/dossiers 2024_02990 & 2024_09066) au titre de l'exercice 2024 .

Article 96 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à la SAS Zazie Hôtel, domiciliée 3, rue de Chaligny (12e) (Paris Asso n° 196706/dossier 2024_03313) au titre de l'exercice 2024 .

Article 97 : Une subvention de 59 000 euros est attribuée à l'association Flora Tristan - Régie du 14e, domiciliée 2, rue Prévost Paradol (14e) (Paris Asso n° 13085 /dossier 2024_03376) au titre de l'exercice 2024 .

Article 98 : Une subvention de 47 000 euros est attribuée à l'association La Maison du Canal, régie de quartier Paris 10, domiciliée 13-17, rue Louis Blanc (10e) (Paris Asso n°10068 /dossier 2024_03337) au titre de l'exercice 2024 .

Article 99 : Une subvention de 101 000 euros est attribuée à l'association Passerelles 17 – régie de quartier du 17^e Nord-Est, domiciliée 190, avenue de Clichy (17e) (Paris Asso n°12485 /dossiers 2024_03236 & 2024_09298) au titre de l'exercice 2024 .

Article 100 : Une subvention de 75 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Fécamp 12, domiciliée 6, rue Edouard Robert (12e) (Paris Asso n°49544 /dossier 2024_03301) au titre de l'exercice 2024 .

Article 101 : Une subvention de 97 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier du 19e, domiciliée 3, bis rue de Cambrai (19e) (Paris Asso n°11485 /dossier 2024_03504) au titre de l'exercice 2024 .

Article 102 : Une subvention de 96 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Fontaine au Roi, domiciliée 1, rue Robert Houdin (11e) (Paris Asso n°7601 /dossiers 2024_02452 & 2024_10011) au titre de l'exercice 2024 .

Article 103 : Une subvention de 41 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Paris Centre, domiciliée 58, rue du Vertbois (3e) (Paris Asso n°59801 /2024_03115) au titre de l'exercice 2024 .

Article 104 : Une subvention de 87 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Tela 13, domiciliée 47, rue du Javelot, bâtiment Rome (13e) (Paris Asso n°19108 /dossier 2024_03503) au titre de l'exercice 2024 .

Article 105 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à la SNC Ergos 75 698 (Actual Intérim Insertion Est-IDF), domiciliée 11, rue Émile Brault (53 Laval) (Paris Asso n° 201502/ dossier 2024_03545) au titre de l'exercice 2024.

Article 106 : Une subvention de 13 000 euros est attribuée à l'association Optim ETTI, domiciliée 17-19, rue de Cîteaux (12e) (Paris Asso n°191868 /dossier 2024_03388) au titre de l'exercice 2024 .

Article 107 : Une subvention de 64 000 euros est attribuée à la SARL SBC Insertion, domiciliée 36, boulevard de Picpus (12e) (Paris Asso n°197313 /dossier 2024_03389) au titre de l'exercice 2024 .

Article 108 : Une subvention de 17 000 euros est attribuée à la SAS Secours Emploi Intérim, domiciliée 137, rue de la Roquette (11e) (Paris Asso n°191872 /dossier 2024_03287) au titre de l'exercice 2024 .

Article 109 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Villette Emploi ETTI, domiciliée 211, avenue Jean Jaurès (19e) (Paris Asso n°191959 /dossier 2024_03395) au titre de l'exercice 2024 .

Article 110 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.